

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du MARDI 23 SEPTEMBRE 2014**

Étaient présents, tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Alain KEMPYNCK et Monsieur Mickaël DUHAUT absents excusés ayant donné procuration.

Monsieur Arnaud FIGENWALD est nommé secrétaire de séance.

**1) Compte rendu du Conseil Municipal du 04 septembre 2014.**

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte rendu du conseil municipal du 04 septembre 2014.

*Adopté à l'unanimité*

**2) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal le 8 avril 2014 en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Madame Nadine LEFEBVRE invite le conseil à prendre note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

**3) Règlement Intérieur du Conseil Municipal.**

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs remarques concernant le règlement intérieur du Conseil Municipal

*Adopté à l'unanimité*

**4) Parc de la Loïsne et Maison du Parc – Conventions.**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que le Parc de la Loïsne et la Maison du Parc, ont été édifiés et aménagés par le District de l'Artois auquel appartenait Béthune, Verquigneul, Labourse, Noeux, Saily-Labourse et Beuvry. Ces travaux ont été financés jusqu'en 2001 par l'obtention de crédits du GIRZOM ( Groupement Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières ) et par des emprunts.

A la disparition du district en 2002, les emprunts ont été repris par Artois Comm qui a assuré les remboursements jusqu'en 2010 faute d'accord entre les différents partenaires pour solder ce dossier.

Les conditions étant aujourd'hui réunies, Madame le Maire rappelle au Conseil la volonté continue de la Ville de devenir seule et unique propriétaire de la Maison du Parc, équipement phare de la commune.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser, à signer les conventions avec Artois Comm et les communes concernées.

Madame Jennifer DELLA RICCA demande si le prix de la location de la salle va augmenter.

Madame le Maire lui indique que le prix reste inchangé.

*Adopté à l'unanimité*

**5) Budget principal 2014 – Décision modificative N°1.**

Monsieur Voltaire BOUQUE présente la décision modificative N°1 au budget primitif 2014.

*Adopté à l'unanimité*

**6) Utilisation du complexe sportif Marguerite Yourcenar – Participation financière de la ville de Béthune pour l'exercice 2013.**

Monsieur Voltaire BOUQUE présente la participation financière de la ville de Béthune pour l'exercice 2013 dans le cadre de l'utilisation du complexe sportif Marguerite Yourcenar.

Madame Jennifer DELLA RICCA souhaite savoir si la ville de Béthune a réglé sa participation.

Madame Nadine LEFEBVRE informe que la ville de Béthune avait demandé un étalement de la dette et que celle-ci a été réglée.

*Adopté à l'unanimité*

**7) Modalités tarifaires du centre de petites vacances – Toussaint 2014.**

Madame Charline DENIS informe ses collègues qu'un centre de petites vacances est envisagé du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2014 inclus (soit 10 après-midi) pour les enfants âgés de 6 à 11 ans, il sera organisé à la Maison du Parc de la Loisne.

*Adopté à l'unanimité*

**8) Tarifs des opérations Funéraires.**

Monsieur Voltaire BOUQUE présente les tarifs des opérations funéraires.

Madame Jennifer DELLA RICCA demande des renseignements sur l'augmentation des tarifs pour l'année 2014.

Madame Nadine LEFEBVRE informe que l'augmentation est dûe au coût de la vie et qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 8 ans.

*Adoptée à la majorité*

(abstentions de Philippe BAROUX, Nicole LELEU, Christine BRASSE, Jennifer DELLA RICCA, Charles DUMONT et Mickaël DUHAUT ayant donné procuration)

#### **9) Taxe sur la consommation finale d'électricité.**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le Conseil Municipal sur la Taxe sur la consommation finale d'électricité. Le montant du reversement de la FDE sera de 97 % et le montant du coefficient multiplicateur est fixé à 8,50 pour 2015.

*Adoptée à la majorité*

(abstention de Philippe BAROUX)

#### **10) Fédération Départementale d'énergie - Convention de mise à disposition de service pour les opérations de raccordement.**

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ invite le Conseil Municipal à autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la FDE 62.

*Adopté à l'unanimité*

#### **11) Demande de subvention de la Maison de la Poésie dans le cadre du projet "Brass Culture".**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par la Maison de la Poésie dans le cadre du projet « Brass Culture ». La participation de la Commune serait de 1000 € versée à la Maison de la Poésie qui est porteuse de projet.

*Adoptée à la majorité*

(abstention de Christine BRASSE)

#### **12) Subventions aux coopératives scolaires.**

Monsieur Bernard MOULIN rappelle à ses Collègues la délibération du 5 Novembre 2001 fixant le montant des subventions accordées aux Coopératives Scolaires pour l'organisation de Projet d'Animation Éducatif et de voyages éducatifs. Pour l'année scolaire 2014/2015, la subvention s'élève à 5,60 € (2 x 2,80 €) par élève pour les 7 écoles.

Madame Jennifer DELLA RICCA souhaite savoir pourquoi 2 x 2,80 €.

Madame le Maire informe qu'il y a 2,80 € pour les voyages et 2,80 € pour les animations, elle indique également que les projets des écoles sont évoqués lors des conseils d'écoles.

Monsieur Giovanni Bray indique que l'argent est versé sur la coopérative scolaire de l'école, et que cela sert à l'organisation des sorties scolaires et à l'achat de matériel.

Madame le Maire ajoute que c'est l'équipe pédagogique qui décide de l'usage de cette subvention.

Madame Nicole LELEU demande si cette somme est identique à l'année précédente.

Madame Nadine LEFEBVRE lui informe que oui, et elle indique que le nombre total des élèves des 7 écoles est de 964 au 5 septembre 2014, le nombre étant évolutif.

*Adopté à l'unanimité*

### **13) Créances irrécouvrables – Admissions en non valeur.**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le Conseil Municipal sur les Créances irrécouvrables et l'admission en non valeur. Il indique que Monsieur le Comptable des Finances Publiques propose d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables.

Monsieur Voltaire BOUQUE indique que ces propositions de non-valeurs, d'un montant total de 1 548,13 € résultent de poursuites infructueuses, procès verbaux de carence suite à des saisies opérées par les huissiers, de montants dont les seuils sont inférieurs aux poursuites et leur caractère irrécouvrable a été constaté malgré toutes les diligences effectuées. La dépense sera imputée au compte 6541 du BP 2014.

*Adopté à l'unanimité*

### **14) Annulation de la location de la salle du Mille Club – Remboursement de l'acompte à Mme Renée ULINSKI.**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe le Conseil Municipal de l'annulation de la location de la salle du Mille Club et propose le remboursement de la somme de 41,50 € à Madame Renée ULINSKI.

*Adopté à l'unanimité*

**15) Mise en place d'une procédure de vente de matériels et objets réformés.**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe ses collègues de la mise en place d'une procédure de vente de matériels et d'objets réformés. Une plateforme de courtage [http ://www.webencheres.com/](http://www.webencheres.com/) permet de vendre ces objets aux enchères. Monsieur Voltaire BOUQUE indique que les droits d'usage sur cette plateforme, sont de 10% du montant des ventes réalisées, commission sur laquelle s'applique la TVA (20%).

Madame le Maire précise qu'il ne faut pas s'attendre à une recette importante, le but de cette vente étant de réduire les rebuts.

*Adopté à l'unanimité*

**16) Désignation de la Commission d'Accessibilité.**

Monsieur Pierre BEAUVOIS propose la désignation des membres de la Commission Municipale d'Accessibilité. La composition de cette commission est la suivante :

<b>Présidente :</b> Madame Nadine LEFEBVRE
<b>Vice Président :</b> Monsieur Pierre BEAUVOIS
<b>Élus de la Commune :</b>  - Monsieur Gaëtan VERDOUCQ - Monsieur André DEMAILLY - Madame Nicole BRICHE - Madame Marylise BAILLEUL - Madame Charline DENIS - Monsieur Philippe BAROUX - Monsieur Mickaël DUHAUT
<b>Représentants des personnes handicapées et usagers :</b> - Monsieur DUVIVIER ( CH de Beuvry ) - Madame CLOUET ( IME ) - Madame ROETING ( F.P.A. )

*Adopté à l'unanimité*

**17) Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du sol – Résiliation de la convention avec les services de l'état.**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 26 avril 2014, il a approuvé la convention de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols. Celle-ci prévoyait notamment le transfert à la Commune de l'instruction de certaines autorisations ( certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclaration préalable de clôture etc...)

Elle indique qu'il serait opportun pour la Commune, d'assurer l'instruction de toutes les autorisations compte tenu du retrait programmé des services de la D.D.T.M en 2015 et de résilier la convention avec les services de l'État à compter du 1er Octobre 2014.

*Adopté à l'unanimité*

**18) Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE indique au Conseil Municipal que le plan local d'urbanisme a été approuvé le 26 Mars 2013 et que certaines dispositions du règlement conduisent les services de l'état à des interprétations restrictives (retrait des bâtiments, balcons et terrasses.....). Afin de pallier ces difficultés , il y a lieu d'engager une procédure de modification du plan local d'urbanisme.

*Adopté à l'unanimité*

**19) Retrocession de terrain - AC 602 - Résidence du Monchet Rue du Casimir Beugnet.**

Madame Emmanuelle LEVEUGLE indique au Conseil Municipal que la voirie et les réseaux du lotissement du Monchet réalisé par la SA. Habitat 62/59 a fait l'objet d'une rétrocession au profit de la Commune enregistrée au service des hypothèques en 1995, la parcelle cadastrée section AC N°602 (trottoir), représentant l'alignement de la Rue Casimir Beugnet, a fait l'objet d'une omission qu'il convient de régulariser.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, le transfert de la parcelle cadastrée section AC N°602, propriété de la SA. Habitat 62/59 dans le domaine privé communal, à titre gratuit et après acquisition en domaine privé, cette parcelle fera l'objet d'un transfert de domanialité dans le domaine public communal et tous les frais de procédure seront à la charge de Habitat 62/59.

*Adopté à l'unanimité*

## **20) Règlement intérieur - Personnel de la Commune et du CCAS.**

Monsieur Arnaud FIGENWALD informe ses collègues de la mise en place d'un règlement intérieur pour le personnel de la commune, validé lors du dernier Comité Technique Partitaire. Le document reprend les pratiques actuelles dans notre organisation ainsi que les principales réglementations en vigueur en terme de temps de travail, formation, hygiène et sécurité.

*Adopté à l'unanimité*

## **21) Contrat de Financement d'un poste FONJEP.**

Madame Charline DENIS informe le Conseil Municipal de la proposition faite à la Commune par la Fédération « Léo Lagrange », Association d'Éducation Populaire, reconnue d'utilité publique, de co-financer un poste FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire). Les collectivités peuvent en effet co-financer ce type de poste quand le développement de l'Association s'articule avec leurs projets. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

*Adopté à l'unanimité*

## **22) Modification du Tableau des effectifs.**

Monsieur Maxime GRUSON informe le conseil que compte tenu des inscriptions à l'École de Musique, il convient de modifier le tableau des effectifs communaux. Et de fixer comme suit le tableau des effectifs en ce qui concerne le grade d'assistant d'enseignement artistique :

### **. Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe**

. temps complet	1 poste
. temps non complet (10h)	1 poste
. temps non complet (5h)	1 poste
. temps non complet (3h)	2 postes

### **. Assistant d'enseignement artistique**

. temps complet (20h)	1 poste
. temps non complet (15h)	1 poste
. temps non complet (5h)	1 poste (direction de l'école de musique)
. temps non complet (14h)	1 poste
. temps non complet (11h30)	1 poste
. temps non complet (11h)	1 poste
. temps non complet (7h)	3 postes
. temps non complet (1h30)	1 poste

Madame Jennifer DELLA RICCA souhaite savoir si il y a du changement par rapport à l'année précédente et s'il y a de nouveaux postes créés.

Monsieur Maxime GRUSON lui répond que la modification est dûe au nombre d'effectifs, qui est plus important par rapport à l'année précédente et pour adapter le nombre d'effectifs aux nombres d'heures des élèves. Les agents vacataires obtiennent des heures supplémentaires par conséquent il n'y a pas de poste créé.

*Adopté à l'unanimité*

**23) Artois Comm – Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – exercice 2013.**

Madame Nadine LEFEBVRE invite ses collègues à prendre connaissance du rapport annuel d'ARTOIS COMM sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'élimination et de valorisation des ordures ménagères pour l'année 2013, conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Adopté à l'unanimité*

**24) Collège Debeyre – Activité Golf en compétition UNSS.**

Monsieur Arnaud FIGENWALD informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par les deux professeurs, responsables de l'activité Golf pour le déroulement des activités prévues pendant l'année scolaire 2014-2015. Le montant de la subvention est de 500 €, celle-ci pourra être renouvelée lors d'un prochain conseil si le collège se qualifie en finale.

*Adopté à l'unanimité*

**25) USB de Beuvry – Demande de subvention exceptionnelle.**

Madame Patricia WACH informe ses Collègues de la demande de subvention déposée par l'U.S.B. de BEUVRY, afin de pouvoir remplacer les filets de buts très souvent dégradés en particulier par des personnes extérieures au club. Le montant de cette subvention est de 1 000 € et les crédits sont prévus au budget.

*Adopté à l'unanimité*

**26) Durée et taux d'amortissement des biens – Application de l'instruction M14.**

Monsieur Voltaire BOUQUE informe sur la durée et le taux d'amortissement pour l'ajout du nouveau matériel spécifique aux Temps d'Activités Péri-Scolaires (TAP) qui sera amorti sur deux ans.

*Adopté à l'unanimité*

Madame le Maire informe sur l'arrêté concernant les horaires d'ouverture des écoles en accord avec les directeurs des écoles.